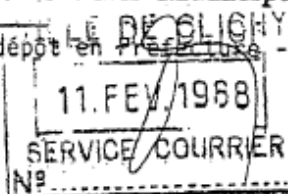


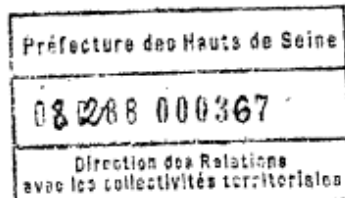
SEANCE DU 25 JANVIER 1988 à 19 h. 30.
(Convocation du 20 janvier 1988)

- Récépissé de dépôt en Préfecture -



Etaient présents :

M. CATOIRE, Maire, Président ;
MM. CONTE, SCHMAUS, Melle SEBILLEAU, MM. MASS,
CAPDET, GILLES (jusqu'à 22 h. 25), MM. MATHIOUX,
AUFFRET, Mme CARTON, MM. LABBE, LIMOUSIN,
Adjoints au Maire ;
Mmes VERGNES, AIRAUD, MM. EMSCHWILLER, AGASSE,
PIRLOT, RAYNAUD, Mme UZAN, M. CORBESIER (à partir
de 20 h. 10), M. BERTRAND, Mme LETANG (jusqu'à
20 h. 35), M. LAZARD (jusqu'à 22 h. 35),
M. DEODATO (jusqu'à 22 h. 35) MM. HOLLER, GANTZER
(à partir de 20 h. 35), Mme LAUZERAY, MM. LE GOFFIC,
GUICHOUX, SAGLIOCCO, Conseillers Municipaux ;



Etaient représentés :

M. GILLES par M. AUFFRET (à partir de 22 h. 25) ;
M. LE GALL par M. CAPDET ;
M. DELORS par Melle SEBILLEAU ;
Mme PASCAL par M. LIMOUSIN ;
Mme BOUANICH par M. SAGLIOCCO ;
M. RODI par M. LE GOFFIC ;
M. GOLDSTEIN par M. MATHIOUX ;
M. LANDAIS par M. MASS ;
M. CHIOCCA par M. LABBE ;
Mme GUILLOIS par Mme CARTON ;

Etaient absents :

M. AUBREE et GERALD, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. LE GOFFIC

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS DE LA SEANCE
PUBLIE PAR AFFICHAGE LE 1er FEVRIER 1988.

DELIBERATION N° 3.3

OBJET : CONCESSION D'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN -
AMENAGEMENT DU CAHIER DES CHARGES - AVENANT N° 4.

Exposé :

Par délibérations en date des 18 novembre 196
et 11 février 1964, a été décidée la création d'un serv
public de chauffage urbain et ont été acceptés la
convention et le cahier des charges relatifs à la
réalisation et à l'exploitation des installations par l
société de Distribution de Chaleur de CLICHY (S.D.C.C.)

.../...

Pour extrait conforme :

CLICHY, le 28 JAN. 1988

Le Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France,



Gilles CATOIRE.

La convention et le cahier des charges ont été successivement modifiés par avenants numéros 1 et 2, acceptés par délibération du 27 décembre 1974 et numéro 3, accepté par délibération du 20 décembre 1976.

La S.D.C.C. ayant fait des propositions d'aménagement tarifaires pour les abonnés au service public de chauffage urbain, un projet d'avenant n° 4 modifiant les articles 3, 13, 14, 21 à 25 (chapitre III) du cahier des charges a été établi,

Le Conseil,

Le Rapporteur entendu,

Vu le projet d'avenant n° 4 au cahier des charges relatif à la construction et l'exploitation du chauffage urbain, établi par la Société de Distribution de Chaleur de CLICHY, 21 rue Fournier, 92110 CLICHY,

D é l i b è r e :

Article 1er. - Le projet d'avenant susvisé, est accepté.

Article 2. - Les présentes auront effet du 1er octobre 1987.

Article 3. - Le Maire est autorisé à signer.

Pour copie conforme :
L'Adjoint au Maire,



37/45

37/45